

DIEKIRCH

La piscine couverte a figuré, une fois encore, à l'ordre du jour du Conseil communal

On ne peut décidément pas reprocher un manque d'activité à notre conseil communal, qui en un mois s'est réuni à quatre reprises. La séance de mercredi soir était marquée par deux décisions importantes concernant la construction du centre sportif et plus spécialement de la piscine couverte. Tous les membres du conseil, à l'exception de M. Molitor, excusé, étaient présents.

Parmi les informations, M. Marcel Krier, bourgmestre, présente une lettre de remerciements du Ciné-Caméra-Club pour la subvention ordinaire allouée ; le rapport d'une réunion à Mondorf-les-Bains du Conseil des communes et villes d'Europe qui avait traité la question concernant le maintien des commissariats de district, ainsi que le rapport du bureau Schröder-Heldenstein sur les calculs statiques concernant la construction de la piscine couverte.

GREVENMACHER

Aujourd'hui ouverture de l'exposition de Pâques

L'exposition de Pâques dépassera celles des années passées, et au cours d'une visite, nous avons remarqué que 41 exposants étaient occupés, avec l'équipe du comité des fêtes de la ville de Grevenmacher, de faire des grands halls des caves coopératives et des alentours un centre de commerce. L'administration communale a mis un terrain à la disposition des organisateurs, près de l'école. Une grande partie des machines agricoles est exposée sur cette place.

L'ouverture aura lieu aujourd'hui samedi, à 16 h., par M. le bourgmestre Auguste Hoffmann, en présence des représentants du gouvernement et des administrations.

NIEDERWILTZ

Concert

Après la grand-messe* du dimanche de Pâques, la chorale Sainte-Cécile offrira un concert-apéritif sur la place de l'Eglise, sous la direction de M. Philippe Wagner. Ce concert sera chanté par le chœur mixte de la société et sera accompagné par les musiciens.

DEVIS ET CONTRATS RELATIFS A LA PISCINE COUVERTE

Avant de soumettre le devis et le cahier des charges relatif à l'exécution de la première partie (fondations) à l'approbation du conseil, M. Jost, échevin, qui est d'ailleurs le spécialiste pour toutes les questions concernant la piscine, fournit quelques explications. Il signala notamment, que vu le niveau assez élevé que l'eau peut atteindre en cas d'inondations, les experts se sont prononcés pour une construction sur pieux, à l'exception évidemment de la vuvette proprement dite. M. Jost expliqua encore que dans le projet d'ensemble on a disposé du terrain de l'ancienne ligne de chemin de fer, quoique l'accord définitif de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois ne soit pas encore intervenu au conseil échevinal.

En ce qui concerne le contrat entre la commune et l'architecte responsable pour la construction, M. Jost signala qu'on s'est tenu strictement aux données des contrats conclus entre l'Etat et les architectes chargés des constructions publiques.

Les honoraires pour architectes et autres spécialistes atteignent 8,8% du devis total. Ces honoraires sont assez élevés étant donné que la commune, sur recommandation du gouvernement, a exigé l'installation d'un bureau permanent sur place pour assurer la surveillance des travaux. Les honoraires sont d'ailleurs calculés sur le projet intégral du centre sportif (et non uniquement de la piscine) ce qui est extrêmement avantageux pour la commune.

M. Herr regretta une fois de plus que les travaux débutent avec au moins une année de retard. Il désira ensuite connaître la position de l'administration des Ponts et chaussées, étant donné qu'un grand projet d'avenir de cette administration prévoit une autoroute qui devrait passer à travers les terrains prévus pour le centre sportif.

En ce qui concerne les honoraires, M. Herr voulait savoir sur quels montants ils seront calculés : il trouve d'ailleurs extrêmement élevé le taux appliqué et est même d'avis que ce taux va encore augmenter avant la fin des travaux.

M. Herr se renseigne encore

sur le nombre de personnes qu'on devrait engager pour l'entretien de la piscine.

M. Poos suggéra de charger un des deux bureaux d'architectes diekirchois de la surveillance des travaux.

M. Jost répondit que cela ne pourra se réaliser, étant donné que le bureau allemand Störner assumera l'entière responsabilité et que par conséquent on devra lui laisser la liberté de choisir lui-même ses hommes de confiance. En l'occurrence il a désigné comme architecte chargé de la surveillance sur place M. Siegfried Müllerstedt, lequel étant depuis plusieurs années établi à Luxembourg - Ville, connaît bien les conditions de travail comme elles se présentent dans notre pays.

Sur les interventions de M. Herr, l'échevin donna les réponses suivantes : le devis approximatif de la piscine couverte est de 50 millions de francs, si cette somme dépasse largement les 40 millions initialement prévus on ne doit pas oublier que dans cette première construction des travaux préparatoires concernant le hall sportif sont déjà compris.

En ce qui concerne l'autoroute, deux projets ont déjà été rejetés, d'ailleurs la commune de Diekirch s'opposera toujours contre la construction d'une grande route à proximité du centre sportif.

Le nombre du personnel prévu pour l'entretien de la piscine couverte avait été fixé initialement à onze. Ce chiffre est certainement exagéré, à Bœhmer notamment, une piscine aux dimensions analogues fonctionne avec deux équipes de trois personnes (étant donné qu'on travaille en deux équipes) une préposée aux vestiaires, un maître nageur et un technicien.

M. Jost invita ensuite les conseillers à jeter un regard sur les plans et la maquette exposés et expliqua en détail ce projet qui avait remporté le premier prix lors du concours d'architectes. Tout le monde doit avouer que ce projet réunit pour ainsi dire tous les atouts et est à considérer comme un chef-d'œuvre dans le domaine de la construction de piscines couvertes.

Le devis et le cahier des charges est approuvé unanimement, tandis que le vote sur les contrats a pour résultat 7 oui et 3 abstentions (des conseillers de la fraction CSV).

ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ

Le bourgmestre expliqua que le conseil échevinal avait appris qu'un certain M. Arend, de Bastnach, désireux d'installer à Diekirch un musée militaire (armes, uniformes, souvenirs de la « Rundstedt-Offensive », avait contacté M. Victor Schröder en vue d'acheter l'immeuble sis 7, avenue de la Gare. Etant donné que la propriété de M. Schröder comporte en dehors de l'immeuble en question un terrain d'une étendue totale de plus de 20 ares, le conseil échevinal, à son tour, a pris contact avec M. Schröder et finalement les deux parties se sont arrangées de sorte que la commune est devenue propriétaire de ce complexe pour le montant de 2.950.000 francs, ce qui semble être une excellente affaire. Le conseil échevinal ne sait pas encore à quelles fins la propriété sera destinée, en ce qui concerne l'immeuble on a éventuellement pensé à le mettre à la disposition de M. Arend (contre paiement d'un loyer approprié, s'entend), où d'y installer la bibliothèque municipale avec une salle de lecture.

MM. Herr et Bonert se déclarèrent d'accord avec l'achat sous condition que le conseil échevinal trouvera un autre emploi pour l'immeuble que l'installation d'un musée militaire. M. Herr voulut savoir si le complexe ne donnerait pas l'emplacement idéal pour la construction d'une nouvelle école hôtelière. M. Poos critique l'expertise du conducteur communal et suggéra la constitution d'un comité d'acquisition compétent pour l'achat et la vente de terrains par la commune.

M. Lorentz apprit au conseil échevinal qu'un groupe de commerçants locaux fut également intéressés à ce complexe. Il est d'avis que la commune ne doit en aucun cas désavantager des particuliers et décourager l'initiative privée, et pourrait par conséquent céder le terrain à ces particuliers.

Cette proposition ne fut pas prise en considération et on procéda au vote sur les trois points de l'achat : a) approbation du compromis ; b) vote d'un crédit supplémentaire de l'ordre de 3.400.000 francs ; c) demande d'une subvention de l'Etat. Résultat du vote : 9 oui, 1 abstention (M. Lorentz).